

Conseil communal du 28 octobre 2021

Question orale de M. Grégoire Kabasele, relative au dispositif d'accueil des personnes sans abri pendant la période hivernale.

Mondelinge vraag van de Heer Grégoire Kabasele, gemeenteraadslid, met betrekking tot het opvangsysteem voor daklozen tijdens de winterperiode.

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – LB : L'hiver arrive à grand pas. Cette période est souvent l'occasion de faire le bilan, de passer du temps en famille et/ou avec nos proches, ou de faire des choses importantes pour soi. C'est aussi le moment d'aider les personnes démunies et de travailler dans diverses associations.

En Belgique, 18,9 % de la population présentent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Depuis 2018, le sans-abrisme a augmenté de 27,72 % à Bruxelles et touche de plus en plus de jeunes de 18-25 ans. La crise sanitaire a plongé des personnes financièrement fragiles dans une situation chaotique. Certaines ont perdu leur logement et vivent désormais dans la rue.

Faute de places disponibles, les sans-abri n'ont pas de solutions. Les associations ne peuvent accueillir tout le monde et sont parfois contraintes de choisir, comme me le confiait récemment un ami travailleur social.

Quels sont les dispositifs prévus à Saint-Gilles pour héberger les personnes sans abri durant l'hiver ?

Comment l'information est-elle diffusée ?

Vers qui un jeune peut-il se tourner s'il se retrouve à la rue du jour au lendemain ?

M. Jean Spinette, échevin de la Prévention – LB : Nous connaissons effectivement une augmentation des demandes d'hébergement et le service de prévention ne peut que témoigner de l'importance de la tâche.

Nous avons une équipe de sept personnes qui va quotidiennement à la rencontre des personnes sans abri pour les orienter et offrir une aide de première ligne hors les murs.

Outre les opérations « sacs à dos » et « petits déjeuners » qui ont lieu aux alentours de la gare du Midi, les équipes se sont associées à des juristes du service de médiation juridique pour faire de l'accompagnement parce que ce public est souvent confronté à des

problèmes juridiques relativement aigus, soit d'accès au territoire, soit d'accès aux différents dispositifs de la sécurité sociale.

Nos agents font face à un manque de places criant et rencontrent pas mal de difficultés, d'autant que plusieurs structures ont été fermées en raison de la crise sanitaire et rien n'indique l'ouverture prochaine de places supplémentaires.

Beaucoup de jeunes sans abri présentent un passé institutionnel à la suite d'une rupture familiale, d'une fugue, d'une situation d'exil, etc. D'autres sont d'anciens mineurs non accompagnés (Mena) ou des jeunes réfugiés qui ont basculé dans le sans-abrisme avec leurs parents. Tous sont accompagnés et font l'objet d'une attention particulière de nos travailleurs sociaux.

Nous sommes membres du Réseau bruxellois des interventions de terrain pour usagers marginalisés ou exclus (Bitume) et collaborons avec ses nombreux partenaires – la maison d'accueil Porte ouverte, le Foyer Georges Motte, l'unité 511, l'unité 406, les urgences du CHU St-Pierre et l'asbl Transit – afin d'accompagner du mieux possible et de manière concertée toutes ces personnes.

En 2020, quelque 1.703 personnes ont fait l'objet d'une intervention du nouveau Samusocial à Saint-Gilles. Le nombre de gens suivis par notre département est donc très important.

Nous contribuons au comptage opéré chaque année par Bruss'Help pour avoir une vue précise des personnes accompagnées. Les données statistiques s'étendent et deviennent de plus en plus fiables d'année en année. Elles ont malheureusement tendance à mettre en évidence l'augmentation du nombre de personnes sans abri.

Chez les jeunes, nos services constatent surtout des problèmes de toxicomanie, de santé mentale et de rupture de confiance.

Les gardiens de la paix sont formés par nos travailleurs sociaux de rue pour servir de relais et orienter ces personnes vers les dispositifs existants.

Nous sommes aussi partenaires de l'asbl Macadam, inaugurée récemment à Forest, qui s'adresse à un public de moins de 26 ans.

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB : Les équipes « maraudes » du CPAS collaborent étroitement avec le service communal de la Prévention. Des tournées sont organisées deux fois par semaine avec les éducateurs de rue, l'association Diogènes, l'asbl Transit et les membres du groupe « Avec ou sans abri » de la Coordination de l'action sociale.

Nous travaillons également avec le Samusocial dans le cadre d'un dispositif spécifique qui consiste à garder une place plusieurs jours, voire semaines et même mois

pour des personnes connues de nos services. Une petite vingtaine d'usagers peuvent se rendre au Samusocial sans devoir appeler le jour même ou faire la queue.

Les Restos du cœur proposent une aide alimentaire quotidienne. Durant l'hiver, nous avons mis en place « le chauffoir ». Jusqu'en 2020, ce dispositif était ouvert de novembre à mars, de 16 h 30 à 19 h, afin de permettre aux gens de se poser en toute sécurité, de rencontrer un travailleur social, d'avoir accès à l'espace informatique, et de se voir offrir un souper, un café, etc. La fréquentation quotidienne s'élevait à 90 personnes. En 2020, face à l'augmentation du sans-abrisme à Bruxelles, nous avons fait le choix d'ouvrir « le chauffoir » de septembre à juin.

Le groupe « Avec ou sans abri » de la Coordination sociale a rédigé une brochure pour détailler les dispositifs du plan « froid » et répertorier les coordonnées des acteurs de terrain. Grâce au soutien de la Cocof, cette publication pourra devenir régulière.

Enfin, nous avons le projet KAP (kot autonome provisoire), destiné à offrir un hébergement durant un an à des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui, souvent pour des raisons familiales, se retrouvent à la rue. Durant cette période, ils sont accompagnés par nos services sociaux pour maintenir leurs droits sociaux et favoriser leur insertion par le logement. Le projet est soutenu par trois Agences immobilières sociales – l' AIS de Saint-Gilles, Logement pour tous (Molenbeek), Habitat et Rénovation (Ixelles). Nous disposons, pour l'instant, d'une quinzaine d'unités de logements en Région bruxelloise.

Voilà, présenté de manière très synthétique, les actions menées dans le cadre de la période hivernale.

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – LB : Je remercie M. l'échevin et Mme la présidente du CPAS pour leurs réponses.

Sachant que l'espérance de vie des personnes sans abri est de 48 ans, contre 79 dans la population en général, il est crucial de les aider et de les accompagner.

Question orale de M. Mohamed El Ouariachi, relative au taux de personnes vaccinées dans la commune

Mondelinge vraag van de Heer Mohamed El Ouariachi, met betrekking tot het aantal gevaccineerde personen in de gemeente.

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – LB : Comme vous le savez, actuellement tous les indicateurs de l'épidémie sont en hausse en Belgique. La Région bruxelloise a le taux de vaccination contre le Covid-19 le plus faible du pays.

Dans ce contexte et à votre initiative, la commune, en collaboration avec la Commission communautaire commune (Cocom), a mené une campagne de vaccination ciblée dès le mois juin.

Quel est aujourd'hui le taux de personnes vaccinées dans la commune ?

La campagne de vaccination a-t-elle permis d'atteindre un objectif acceptable ? Sera-t-elle poursuivie ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB : La couverture vaccinale des jeunes saint-gillois, âgés de 12 à 17 ans, est de 67 %. Elle est de 82 % à Woluwe-Saint-Pierre, un des taux les plus élevés, et de 55 % à Molenbeek, pourcentage le plus bas. Le taux régional étant de 67 %, nous sommes dans la moyenne.

Dans la tranche des 18-64 ans, 69 % des Saint-Gillois sont vaccinés, contre 84 % à Woluwe-Saint-Pierre, 58 % à Molenbeek. La moyenne régionale s'établit à 69%.

Enfin, 77 % des plus de 65 ans sont vaccinés, contre 90 % à Woluwe-Saint-Pierre, 71 % à Saint-Josse. Pour cette catégorie, nous sommes en dessous du taux régional, qui est de 83 %.

Cet écart pourrait s'expliquer par la non-reconnaissance en Belgique des vaccins russe ou chinois. Les personnes à qui ils ont été administrés ne peuvent être encodées dans la base de données et sont considérées comme non vaccinées. C'est le cas de beaucoup de retraités qui ont passé plusieurs mois dans leur pays d'origine ou y sont restés bloqués à cause de la pandémie.

Au total, à Saint-Gilles, 3.577 personnes de plus de 65 ans sont vaccinées et 1.092 ne le sont pas – tout en sachant que parmi celles-ci beaucoup ont reçu un vaccin non homologué dans l'Union européenne.

Enfin, 52 % des jeunes saint-gillois, qui ont entre 18 et 25 ans, sont vaccinés, contre 72 % à Woluwe Saint-Pierre et 42 % à Anderlecht, avec une moyenne régionale de 52 %

Globalement donc, nous sommes dans la moyenne régionale, sauf pour les plus de 65 ans.

La campagne nationale de vaccination, lancée en janvier 2021, n'ayant pas donné les résultats espérés au niveau de la commune, nous avons rencontré les représentants de la Cocom en mai dernier pour organiser une vaccination de proximité.

Le 5 juin, une antenne locale a été ouverte à l'école des Quatre Saisons, place de Bethléem, où 1.911 doses (Pfizer) ont été distribuées en 18 jours. Quelques 105 doses ont également été injectées en 5 jours à l'Hôtel de Ville.

Le bus de la Cocom, installé tous les mardis au Parvis, a permis de vacciner (Johnson & Johnson) 481 personnes en sept passages.

Au total, ce dispositif a permis d'administrer 2.499 doses.

L'information a été diffusée par lettres nominatives aux habitants – en plus des convocations de la Cocom –, des toutes-boîtes, des affiches dans les commerces, des contacts avec les associations, la page Facebook de la commune, et un travail de terrain qui s'est révélé très efficace.

Nous allons poursuivre nos efforts. Je viens de conclure un accord avec la Cocom pour ouvrir une nouvelle antenne à la rue Hôtel des Monnaies, près de la bouche de métro Parvis. Nous avons également obtenu de la Cocom un subside de 295.000 euros.

Parallèlement, nous allons renforcer les contacts avec les acteurs locaux et les associations, et distribuer de nouveaux dépliants. Je compte aussi sur vous tous pour donner un maximum d'écho à ces initiatives.

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – LB : Je suis ravi d'apprendre l'ouverture d'un nouveau centre de vaccination dans la commune. Combien de temps sera-t-il opérationnel ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB : Tant que les chiffres des contaminations ne s'améliorent pas, nous maintiendrons l'ensemble du dispositif.

Question orale de M. Marc Naether, relative au marché public “Liaison douce”

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, betreffende de overheidsopdracht inzake "Liaison douce"

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En octobre, la commune a informé certains habitants que le projet « Liaison douce », qui prévoyait le réaménagement du jardin Victor de Laveleye, la création d'une nouvelle entrée du parc Pierre Paulus et d'un nouvel escalier place Louis Morichar, ne pourra malheureusement pas se concrétiser. Malgré toute l'énergie dépensée afin de réaliser ce projet, le marché public n'a pu être conclu dans les délais du contrat de quartier.

Quelles en sont les raisons ?

Les subsides sont toutefois maintenus mais serviront à couvrir les surcoûts d'autres projets. L'échec du marché public est-il en quelque sorte bienvenu pour combler une sous-estimation de base ?

Pourquoi avoir laissé la fonctionnaire responsable du dossier transmettre l'information par courriel ? Le Collège n'aurait-il pas dû se charger lui-même de la communication ?

M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB : En raison des nombreuses difficultés auxquelles nous avons dû faire face, le marché public n'a pu être conclu dans les délais du contrat de quartier, qui, dès lors, n'était plus éligible aux subventions. Le Conseil communal a d'ailleurs été tenu au courant des aléas du projet puisque chaque relance de procédure a fait l'objet d'une information ou d'une approbation.

Je commencerai par rappeler la chronologie des événements. Le 25 juin 2020, le cahier spécial des charges de ce marché a été approuvé. Il était réparti en trois lots : délais et remblai, ferronnerie et plantations.

Le 10 décembre 2020, nous avons sélectionné le soumissionnaire pour le premier lot mais n'avons pas été en mesure de désigner un opérateur pour les deux autres, faute d'offre conforme et régulière ou de proposition. En vertu de la législation sur les marchés publics, nous sommes tenus, en tant que pouvoir adjudicateur, de choisir l'offre conforme et régulière la plus intéressante.

Le 17 décembre 2020, nous avons relancé une procédure de marché pour les deux lots non attribués. À l'issue de la procédure, nous n'avons toujours pas reçu d'offre pour le lot 2, ni d'offre régulière pour le lot 3. Pour être éligible aux subventions, la date-limite de l'attribution des marchés était fixée au 28 février 2021.

De plus, malgré une concertation préalable entre notre service « marchés publics » et la tutelle régionale, celle-ci nous a informés le 18 janvier de la suspension de la sélection du premier lot. Elle nous a invités à améliorer nos motivations. Nous avons renvoyé notre décision motivée mais la tutelle l'a annulée parce qu'elle l'a reçue un jour ouvrable trop tard (entre le vendredi et le lundi). Ce retard est dû à un problème technique dans la transmission des actes soumis à l'accord de la tutelle via le système BOS.

La décision de la tutelle cumulée à l'impossibilité d'attribuer les deux autres lots nous a conduits à abandonner le projet que la commune ne pouvait financer sur fonds propres dans sa totalité.

Ce dossier a représenté un travail considérable pour les services qui ont tout tenté jusqu'au bout. Nous avons même introduit, en vain, une demande d'aide exceptionnelle auprès d'urban.brussels et du cabinet du ministre concerné. Nous avons fait valoir les multiples difficultés rencontrées dans le contexte de l'épidémie, qui pousse les entrepreneurs, très sollicités, à faire leur shopping dans les différents marchés et à soumettre des offres trop élevées.

Heureusement, un article de l'ordonnance précise que les crédits non dépensés peuvent être réinvestis dans d'autres projets.

La raison des surcoûts est double. D'abord, l'augmentation générale du prix des matériaux. Dans la mesure où les indicateurs économiques ne prêtent pas à l'optimisme, nous avons décidé d'anticiper et commandons déjà les matériaux dont nous aurons besoin en cours d'année. Par ailleurs, nous cherchons des solutions avec les entreprises mais le marché mondial est extrêmement tendu.

Vient ensuite la réalité des chantiers. On a beau tout préparer et anticiper, il y a toujours des imprévus.

Je voudrais vous rassurer sur le professionnalisme de nos services qui s'efforcent de tenir compte de tous ces éléments. Je tiens à les remercier d'être restés motivés durant cette année compliquée pour la gestion des projets et des marchés.

Enfin, comme dans tous les contrats de quartiers, notre communication repose en grande partie sur les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans le projet. Les membres de la commission de quartier jouent à cet égard un rôle très important. De plus, notre newsletter a déjà montré son efficacité dans la diffusion de l'information. Nous l'avons également relayée sur la page Facebook de la commune et sur le blog de la rénovation urbaine, quartier 1060.

La fonctionnaire dont vous parlez est notre chargée de communication et de participation. C'est elle qui a élaboré, avec la référente du projet, le plan de communication

extérieure. Il est évident que ce genre de communication arrive en bout de course après adoption des délibérations par le Conseil communal.

Malgré l'efficacité relative des toutes-boîtes, nous pourrions envisager d'en publier un dernier pour présenter les solutions que nous avons pu dégager pour tout de même intervenir dans le jardin Victor de Laveleye : implantation du compost collectif, rénovation de la plaine de jeu, grâce à un subside complémentaire de la Cocof, et amélioration des plantations et des chemins, qui sera réalisée par le service des Espaces verts.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je comprends les difficultés et les imprévus mais je trouve fort dommage d'abandonner un projet sur lequel vous-même et la commune avez tellement travaillé.

Sur le plan de la communication, je ne plaide pas du tout pour la distribution d'une toute-boîte. Comme vous, je ne pense que ce soit le moyen de communication le plus efficace.

Ma question mettait plutôt en cause la responsabilité politique. J'estime qu'en cas d'échec d'un projet, il ne faut pas se décharger sur une fonctionnaire.

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, betreffende de projecten van sportinfrastructuur ingediend door de gemeente met de 50 miljoen euro dat de Brusselse regering heeft vrij gemaakt

Question orale de M. Marc Naether, relative aux projets d'infrastructure sportive déposés par la commune avec les 50 millions d'euros dégagés par le gouvernement bruxellois

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : In september heeft de Brusselse regering besloten om 50 miljoen euro vrij te maken voor nieuwe sportinfrastructuur in de Brusselse gemeenten.

De gemeenten hebben tot en met 31 maart 2022 de tijd om de projecten rond gemeentelijke sportinfrastructuur in te dienen.

Is het College van plan om in het kader van deze oproep projecten indienen? Indien ja, over welke projecten gaat het? Nieuwe infrastructuur of renovatie van bestaande sportinfrastructuur?

Mme Cathy Marcus, échevine des Sports – LB : *(coupure de son)*

Nous allons nous concentrer sur une seule infrastructure sportive, à savoir la piscine. C'est un chantier très important pour la commune. Créée en 1905, elle n'a connu qu'une seule rénovation en 1935. Depuis lors, elle est entretenue et est en bon état mais a besoin d'être adaptée aux exigences nouvelles tout en préservant le patrimoine.

Dans ce Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBTC), nous avons un droit de tirage de 3,136 millions. Certes ce n'est pas les 7,700 millions dont nous avons besoin, mais c'est déjà une partie.

Nous allons répondre à l'appel d'offres puisque le permis pour la piscine a été délivré au milieu de l'été et le cahier des charges se finalise. Nous allons pouvoir commander les travaux après le vote du budget.

Le Collège devra encore réfléchir à des alternatives pour ne pas devoir payer les 4 millions restants sur ses fonds propres.

Pour respecter les termes de l'appel, nous devons finaliser le marché en 2022, et ce sera le cas. Les travaux pourraient commencer au cours du troisième trimestre 2023 pour une durée de deux ans.

Soyez assuré que nous répondrons rapidement à cet appel d'offres.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : C'est une très bonne nouvelle. Tant mieux si cette subvention peut faire avancer les travaux.

Question orale de Mme Isabelle Pinzauti-Babrzynski, relative au dispositif mis en place en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les victimes de violences intrafamiliales et politiques de prévention et d'aide

Mondelinge vraag van mevrouw Pinzauti-Babrzynski, met betrekking tot het systeem dat in partnerschap met de apotheken is opgezet voor slachtoffers van huiselijk geweld en het preventie- en bijstandsbeleid

Mme Isabelle Pinzauti-Babrzynski, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : En juin 2020, le Conseil communal a voté une motion visant « à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et politiques de prévention et d'aide ».

Seize mois plus tard, nous souhaiterions être informés de ce qui a été fait dans ce cadre, sachant que la période Covid n'a fait que renforcer le nombre de cas de violence.

Qu'est-ce qui a été mis en place en pratique à Saint-Gilles pour informer les victimes : une femme battue par son conjoint, une personne âgée maltraitée, un jeune LGBT victime de violence par un parent, un ou une adolescente, une personne porteuse de handicap ?

Une collaboration avec Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), telle que demandée dans la motion, a-t-elle été instaurée ?

Comment les pharmaciens saint-gillois sont-ils mis au courant de ce dispositif ? Une campagne a-t-elle été menée auprès d'eux/elles ? Connaît-on le nombre d'officines participantes ?

De plus, comment se passe concrètement l'action « Parlez-en à votre pharmacien » ? Comment les victimes peuvent-elles demander de l'aide à leur pharmacien ?

Enfin, existe-t-il un mécanisme de concertation entre tous les services communaux de lutte et de prévention des violences intrafamiliales, et de sensibilisation des agents de police pour une prise en charge adaptée des victimes de violences intrafamiliales ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB : À l'initiative du Collège de police, représenté par les bourgmestres de la zone sud, un groupe de travail autour de la convention d'Istanbul sur la répression des violences faites aux femmes a été créé en septembre 2019. Il est composé de représentants des trois communes et du bureau d'aide aux victimes de la police.

Parmi les mesures prises par la zone de police, figurent :

- la formation du personnel de première ligne ;

- la création d'un réseau de proximité ;
- la désignation d'un officier de référence ;
- la formation continue du personnel spécialisé ;
- la participation au projet « détection des violences » ;
- la prise en charge et l'orientation des victimes de violences sexuelles et conjugales.

Depuis 2001, la commune accueille les victimes de violences conjugales et familiales. À l'époque, un appartement avait été mis à disposition par la Régie foncière. Depuis 2011, à la suite d'un appel à projets régional relatif aux collaborations intercommunales, Saint-Gilles a été désigné commune-pilote.

La commune et la Régie foncière ont travaillé ensemble pour accroître le nombre de logements disponibles adaptés. Aujourd'hui, nous pouvons accueillir simultanément 16 victimes. Elles sont encadrées par une conseillère conjugale et familiale, et une assistante sociale.

Dans ce cadre, nous travaillons avec le Centre de prévention des violences conjugales, le service des affaires sociales, le CPAS qui joue un rôle crucial de première ligne, la cellule « justice » du service communal de Prévention et la police.

Nous avons collé des affiches et déposé des dépliants dans toutes les pharmacies saint-gilloises. Nous leur rendons visite tous les trois mois et leur rappelons le fameux code. Certains le connaissent, d'autres, pas. En principe, la Région devrait procéder à une évaluation du dispositif.

Mme Isabelle Pinzauti-Babrzynski, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Je note avec intérêt que la Région évaluera le dispositif. J'espère qu'à cette occasion nous aurons une idée précise du nombre de personnes qui ont pu être aidée grâce à cela. Je suivrai le dossier.

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB : Il faut savoir que ce sont surtout les associations qui sont en contact avec les victimes de violences et qui nous informent. C'est pourquoi nous collaborons un maximum avec elles. Nous n'avons pas de retour de la part des pharmaciens.

Conseil communal du 28 octobre 2021

Interpellation citoyenne sur l'évaluation du projet pilote « Uneus ».

Mme Latifa Elmcabeni : En 2012, le projet pilote « Uneus » a vu le jour à Saint-Gilles. Composé de la brigade de police, dite le « Koban », il visait à « l'amélioration de la qualité de vie » et « au maintien d'un cadre de vie harmonieux ». Depuis lors, les témoignages de violences verbales, physiques et psychologiques s'accumulent.

À la suite de l'observation de comportements racistes, classistes et sexistes, nous sommes forcés de constater que cette prétendue volonté d'« amélioration de la qualité de vie » n'était pas destinée à l'intégralité des habitants du quartier.

Alors que le secteur de la santé et de l'aide sociale est plus que jamais dans le besoin, le budget communal alloué en 2021 à la sécurité et à l'ordre public dépasse les 20,5 millions d'euros.

Ce projet pilote devait être évalué en 2017. Depuis, le collectif des Madrés ainsi que de nombreux habitants, collectifs et associations, n'ont eu de cesse de rappeler les élus à leurs engagements.

En février 2018, le délégué général aux droits de l'enfant, Bernard Devos, rapportait des faits de violences graves et appuyait également la demande d'une évaluation externe et indépendante. Cette demande fut également relayée par la Ligue des droits humains. Depuis lors, le non-respect de la loi par ceux qui sont chargés de la faire respecter est connu des autorités publiques.

En juin 2020, en réponse à la mobilisation citoyenne, une motion a été votée par le conseil communal, reconnaissant enfin des abus de la part de la police. À peine deux mois plus tard, de nouvelles agressions ont eu lieu sur le Parvis. Après cela, la commune relayait uniquement la version de la police et refusait l'interpellation citoyenne pour « vice de forme ». À nos yeux, ce refus traduit, au mieux, la mauvaise foi de nos dirigeants, au pire, un déni flagrant de démocratie.

D'autres événements se sont enchaînés. Nous nous souvenons de la pluie d'amendes administratives qui s'est déversée majoritairement sur les personnes arabes, noires ou sans abri.

Nous nous souvenons des répercussions qu'ont subi des personnes impliquées dans des initiatives de solidarité durant la pandémie.

Nous nous souvenons de ces jeunes filles tabassées par des policiers.

Nous nous souvenons de ces deux enfants arrêtés pendant le confinement. L'un d'eux menotté en pleine rue.

À présent nous sommes en 2021, le cahier des charges pour cette évaluation a enfin été rédigé. Nous nous félicitons de cette avancée mais restons sur nos gardes.

Nous nous inquiétons de ce qui est à venir. Les budgets sont déjà votés, vous avez choisi de munir les policiers de bodycams. Vous décrêtez que « la police n'a toujours pas compris que la bataille de la communication s'engage aussi sur les réseaux sociaux ». Il est clair que les images enregistrées par une caméra déclenchée au bon vouloir de celui qui la porte, et dont l'accès sera limité aux personnes assermentées, ne serviront pas à défendre les victimes de violences policières. Vous entamez une « bataille de communication sur les réseaux » alors que l'urgence est à la lutte contre l'impunité des forces de l'ordre.

Nous nous inquiétons encore lorsque nous voyons comment les tensions autour du Parvis de Saint-Gilles sont abordées par vos services. Des personnes se voient « interdire » l'accès d'un espace public. Ces mesures d'éloignement font fi des libertés individuelles de circulation, elles sont d'autant plus inadmissibles qu'il s'agit de mesures administratives et non pénales.

En cette période de pandémie, plutôt que d'investir dans des politiques sociales durables, l'aide à la jeunesse et les soins de santé, vous misez sur la répression.

Ce dispositif violent, qui s'attaque aux plus précaires, témoigne d'un système dysfonctionnel et discriminant. Il est bien trop facile de se référer aux responsabilités fédérales, communautaires et régionales.

Au vu de ces observations, bien que nous nous félicitons de voir venir l'évaluation de la brigade « Uneus », nous nous interrogeons sur son caractère indépendant et son application future.

Le projet « Uneus » et le « koban » vont-ils prendre fin ? Dans l'affirmative, comptez-vous les remplacer et par quoi ? Où sont les policiers d'Uneus aujourd'hui ?

Il est écrit dans le cahier des charges que l'évaluation constituera un « outil de décision ». Mais un outil de décision pour qui ? Dans quelles circonstances ? Selon quels critères ?

Comment garantirez-vous la transparence de ce travail d'évaluation ? De quelle manière les habitants et habitantes concernés seront-ils entendus ? À quel moment les différentes étapes du travail d'évaluation seront-elles communiquées ?

Nous regrettons que le cahier des charges ne prévoise pas une représentation plus importante d'acteurs indépendants. Il est indispensable que des personnes ayant une expertise en matière de politiques sociales soient impliquées dans ce travail.

Pouvez-vous préciser le rôle du comité d'accompagnement ? Quels sont ses objectifs précis ? Comment ses membres seront-ils choisis ?

Comment comptez-vous garantir une réelle indépendance de ce comité de recherche, si des acteurs de prévention et de sécurité y sont surreprésentés ?

L'usage des *bodycams* se met actuellement en place dans nos quartiers. Nous souhaitons que leur évaluation soit intégrée au cahier des charges afin que – tout comme le projet « Uneus » – leur utilisation soit soumise à une évaluation externe et indépendante. Cela permettrait de mesurer si leur présence permet réellement de limiter les abus policiers.

Nous espérons à l'avenir obtenir des réponses sociales durables ainsi qu'une répartition plus juste des investissements financiers et humains.

Nous voulons des solutions axées sur le dialogue, la prévention et l'entraide. Nous souhaitons une réelle amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des habitants de nos quartiers.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Militer pour une noble cause, une cause légitime, qui est la lutte contre les abus policiers, ne nous exonère pas de chercher la vérité des faits et de démêler le vrai du faux.

D'une manière générale, les plaintes contre la police font l'objet d'enquêtes internes ou judiciaires. J'aurais aimé avoir les résultats de certaines plaintes déposées devant la justice. Aujourd'hui encore, notre chef de corps a demandé des nouvelles mais en vain. Ces enquêtes seraient évidemment déterminantes pour nous éclairer sur la vérité des faits.

S'il y a eu des violences, elles doivent être sanctionnées. Je l'ai déjà dit. Il est clair que les dérives de la police discréditent l'ensemble de l'institution policière et sapent la confiance des citoyens dans la police. Il faut donc condamner les violences.

Les témoignages sont souvent contradictoires mais il demeure des auditions et des images prises par des caméras et il serait urgent que la justice se prononce. Les services de police le souhaitent également.

J'ai transmis au comité P et au parquet toutes les pièces en notre possession.

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec Mme Elmcabeni qui est venue me voir, accompagnée d'un représentant de la Ligue des droits humains. J'avais convié à cette réunion le chef de corps et le commissaire chargé du contrôle interne.

Dans les contacts avec la population, il faut respecter des règles claires. Car les incidents ne concernent pas toujours les violences physiques mais parfois des maladroites verbales. J'ai notamment rappelé au chef de corps, qui a répercuté ma demande, que le vouvoiement devait être la pratique.

Le passage de votre intervention avec lequel j'ai le plus de difficultés est celui où vous affirmez qu'il y aurait eu un ciblage ethnique et social lors des contrôles effectués durant le confinement. Déjà, la formule « pluie d'amendes » me paraît pour le moins exagérée. Il y a eu 398 refus d'injonction et 53 amendes réelles, parce qu'il y avait un doute sur le refus d'injonction.

Sur l'usage des bodycams, je vous renvoie aux débats que nous avons eus au conseil de police et au conseil communal. Personnellement, je me réjouis de l'arrivée des bodycams parce que cela devrait donner de la transparence aux interventions et éviter de devoir confronter des témoignages contradictoires. En cas de litige sur les images, des procédures seront prévues pour permettre de confronter les points de vue.

Il y aura une phase de test de six mois et les critères d'évaluation ont été présentés au dernier conseil de police.

Par ailleurs, comme vous le savez, j'ai condamné publiquement le menottage des enfants.

La brigade Uneus était un projet pilote. Elle n'existe plus comme telle. Ses effectifs ont été versés dans la division territoriale de Saint-Gilles selon un schéma d'organisation identique pour les trois communes.

Pour l'évaluation de la brigade Uneus, nous avons lancé un appel d'offres auprès de cinq universités mais aucune n'a répondu. Le contexte de la crise sanitaire en est peut-être la cause. Néanmoins, nous avons donc décidé de l'élargir à d'autres universités ou centres de recherche pour multiplier nos chances. Nous souhaitons que cette évaluation soit utile et nous permette de prendre des décisions en matière de gestion de la police.

Cependant, nous-mêmes avons déjà fait une première évaluation d'Uneus dans sa dimension organisationnelle. Sur le plan de la lutte contre la délinquance, les résultats sont plutôt positifs – les chiffres le prouvent. Mais il y a peut-être des éléments qui expliquent certaines tensions entre la population et les policiers d'Uneus. Les policiers de proximité sont là pour dialoguer avec la population et réprimer des petites infractions. À partir du moment où ces mêmes policiers doivent conduire des enquêtes judiciaires – liées à des faits graves, amenant à

des condamnations sérieuses – et faire des perquisitions, cela nuit à leurs relations avec la population.

Le Parvis a été le théâtre d'incidents violents. Il y a eu des atteintes à l'intégrité physique des personnes, un agent communal a même été frappé. Bien sûr, les auteurs de trouble ne représentent qu'une infime minorité d'individus mais il me semblait normal de les écarter et de prendre des arrêtés d'interdiction des lieux. C'était d'ailleurs une demande des commerçants. On me reproche de piétiner la liberté de circulation individuelle mais, à cette liberté de circulation, on peut opposer la liberté des gens à s'asseoir à une terrasse ou à se promener tranquillement dans l'espace public.

La procédure permet à certaines personnes de se faire entendre. Il y a eu cinq arrêtés.

Le rôle du comité d'accompagnement est d'encadrer la recherche et de s'assurer de la validité et fiabilité de ses résultats. Il sera composé de sept personnes, dont trois seulement auront un lien avec la commune et la zone de police. Les quatre autres membres seront des personnes externes. Une association indépendante, qu'il faudra désigner, en fera également partie. L'indépendance de l'étude, qui sera effectuée par un centre de recherche, devrait ainsi être garantie.

Le travail policier ne remplace pas le travail social et le travail social ne remplace pas le travail policier.

Le rôle de la police est irremplaçable. Sans police, il y a un risque de privatisation de la sécurité ou de voir se former des groupes d'initiative populaire d'auto-justiciers.

On peut améliorer le travail policier, on peut être attentifs à certaines dérives. J'y suis d'autant plus attentif que j'estime qu'une police qui suscite l'hostilité ne peut gagner la confiance des citoyens.

Nous poursuivrons le dialogue. Je suis prêt à organiser des rencontres, comme celle que nous avons eue, pour parler des circonstances de certains incidents.

M. Jean Spinette, échevin de la Prévention : En 2021, la commune a alloué un budget de plus de 20,5 millions à la sécurité et à l'ordre public. Repris dans la comptabilité sous la terminologie quelque peu désuète « ordre et sécurité », ce chiffre comprend 5 millions d'euros environ, dédiés à la prévention.

Les différents intervenants et travailleurs sociaux de la prévention – médiateurs scolaires, juridiques, gardiens de la paix – vont quotidiennement à la rencontre des populations présentes aux alentours de la gare du Midi comme sur le Parvis pour les informer, les orienter vers des solutions et, le cas échéant, les renvoyer vers les services sociaux, dont le CPAS de la

commune, sur une base purement volontaire et dans le respect de la déontologie. On s'éloigne d'une question d'ordre et de sécurité pour entrer dans un véritable travail social d'accompagnement « bas seuil » de publics les plus fragilisés qui se trouvent sur notre territoire.

La dotation de la zone de police est une obligation légale et la fonction de police ne se limite pas à l'image caricaturale que l'on entend parfois lui donner. La police a de nombreuses missions, dont l'aide aux victimes. Elle est aussi amenée à effectuer du travail d'enquête dans le cadre d'actes délictueux ou à assurer la sécurité routière.

Par ailleurs, la dotation du CPAS, qui s'élève à 19 millions, est supérieure à celle de la police. Entre 2019 et 2020, elle a enregistré une augmentation de 8 %, alors que celle de la zone de police n'est que de 2 %, soit à peine plus que l'index.

Lorsque la tutelle financière se penche sur nos budgets, elle a tendance à relever que la commune a des dépenses sociales très élevées par tête d'habitant. Nos interventions sociales représentent 364 euros par habitant pour une moyenne régionale de 265. Nous pouvons nous en féliciter.

En outre, cela ne vaut que si l'on exclut les dépenses liées à l'enseignement, à la petite enfance, à la maison de repos ou à l'hôpital qui, pour moi, ont toutes un caractère social.

Si l'on totalise ces différentes interventions, la commune réserve directement quelque 27 millions au secteur social. Nous sommes donc loin d'une disproportion. Ces chiffres devraient rassurer l'interpellante et ses soutiens sur la dimension sociale de notre budget communal.

J'aimerais préciser que certains de nos récents investissements ont été consacrés à l'Ecam ou au Cube, qui sont des dispositifs destinés à la jeunesse saint-gilloise, en particulier dans le quartier mis en question.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Toutes les questions posées par les citoyens sont légitimes. Bravo pour leur mobilisation ! Nous sommes d'ailleurs intervenus plusieurs fois sur ce sujet, notamment à l'occasion de la motion que nous avons déposée et que vous avez signée, mais aussi du débat sur les sanctions administratives communales (SAC).

M. le bourgmestre a mis en exergue le nombre très limité de SAC infligées, mais si les chiffres ont diminué, c'est parce que mon groupe a réagi. Au début, elles étaient aussi distribuées de manière tout à fait illégale à des mineurs d'âge.

Nous partageons aussi les inquiétudes de l'intervenante sur les bodycams. Nous craignons que le mode d'utilisation prévu ne rende le système contre-productif.

M. le bourgmestre, vos réponses soulèvent encore des questions. Dans le cahier des charges, que nous avons obtenu car nous l'avons demandé, il est écrit que « la cellule Uneus est en train de s'effacer ». Qu'en est-il exactement ? Il me semble vous avoir entendu dire à l'instant qu'elle n'existait plus. Si c'est le cas, ce serait une avancée notable par rapport à beaucoup de revendications.

Par ailleurs, allez-vous admettre qu'elle était à l'origine de problèmes. Les avez-vous identifiés ? Comment vont-ils être corrigés ? À quel changement doit-on s'attendre ?

Vous tirez comme enseignement de l'expérience Uneus qu'il y a une incompatibilité entre missions de prévention et de répression. On n'a eu de cesse de vous le dire mais il vous a fallu presque dix ans pour vous en rendre compte !

Toujours dans le cahier des charges, dans les « objets de la recherche », je ne vois rien qui permettrait de faire la lumière sur les cas de violence et d'abus policiers. À quoi va donc servir cette évaluation ?

Dans l'entretien que vous avez accordé à *La Capitale* sur votre bilan à mi-mandat, vous établissez un lien très explicite entre les contestations contre les violences policières et la criminalité. Assimiler constamment vos opposants à des criminels n'est pas très correct, d'autant que vous demandez aux citoyens de faire preuve d'objectivité !

Vous continuez à vous cacher derrière l'absence de plaintes. Mais, le projet « Uneus » est essentiellement le vôtre. Pour virer du personnel communal, vous n'attendez pas les plaintes des citoyens ! C'est une politique du deux poids, deux mesures.

Beaucoup d'efforts restent à faire. Je ne sais pas dans quelle langue le dire pour être entendu. Je ne comprends pas ce qui coince. La transparence et l'exemplarité doivent être au cœur d'une démocratie. C'est dans l'intérêt de tout le monde, y compris des policiers. Assurer des missions de police sans avoir la confiance des citoyens est extrêmement difficile. Cette confiance, c'est à vous de la gagner.

Mme Agnès Vermeiren, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Je remercie le collectif des Madrés de venir régulièrement nous interpeller sur le climat qui règne dans certaines rues saint-gilloises et suscite l'émoi d'une partie de la population.

Le mot que je retiens de votre intervention est inquiétude. Inquiétude vis-à-vis du comportement de la police, inquiétude sur les bodycams, inquiétude sur les sanctions administratives, inquiétude sur le climat au Parvis et, surtout, l'inquiétude, qui vous a amenée ici ce soir, sur la capacité du conseil communal, du Collège, du bourgmestre à régler les questions liées à la police.

Pour les bodycams, nous rejoignons votre souhait d'évaluation du dispositif. D'ailleurs, mon groupe a déposé un amendement au conseil de police pour prolonger le délai d'évaluation de trois à six mois. Nous avons aussi obtenu des critères et un protocole précis. Nos demandes ont été rencontrées et nous tenons à préciser qu'une université sera associée à l'évaluation pour garantir une analyse objective et indépendante.

La mesure d'éloignement exceptionnelle – et imparfaite – prise au Parvis était le seul levier d'action face aux comportements ultra-violents de quelques personnes. Les commerçants et les usagers de la place peuvent témoigner d'attitudes dangereuses qui dépassent le champ d'action des services sociaux ou de santé mentale ambulatoires.

Cette situation exceptionnelle, qui concerne peu de personnes, n'enlève rien au fait que les montants investis dans les politiques sociales à Saint-Gilles peuvent être un modèle pour toutes les autres communes. Aucune interdiction n'a été prononcée contre les autres personnes en errance au Parvis. Nul ne souhaite que ce soit le cas.

La brigade Uneus est une autre de vos inquiétudes. La réponse viendra de son évaluation externe. Celle-ci est prévue dans l'accord de majorité de 2018 et en constitue l'un des points forts. Nous y serons attentifs car nous sommes également interpellés par les témoignages, les récits des voisins, des amis et par ce que nous avons entendu à plusieurs reprises au Conseil communal. Il y a des phrases et des attitudes qu'on n'oublie pas.

Aujourd'hui, même si, comme vous, nous regrettons les délais plus longs que prévus, nous sommes satisfaits que la procédure soit lancée. Ce n'est plus qu'une question de mois pour obtenir les résultats.

Nous sommes tous très attachés aux garanties d'indépendance de cette évaluation. Le comité d'accompagnement comprendra donc au moins une université extérieure, en plus des chercheurs et chercheuses, spécialisées dans la problématique. Une association de défense des droits humains en fera également partie et sera un garant supplémentaire de l'objectivité de la démarche. Au final, l'évaluation pourra servir de guide, fournir des enseignements, émettre des recommandations pour avoir une réelle police de proximité, proche des habitants.

Nous partageons votre souhait d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Gilles. Nous voulons du bien vivre-ensemble, des quartiers apaisés, une police irréprochable, bref de la quiétude sans inquiétude.

Mme Myriem Amrani, conseillère communale – LB : Permettez-moi, au nom du groupe socialiste, de vous remercier pour votre interpellation et votre attention à la question des violences policières.

En tant que force politique progressiste, nous tenons à témoigner de notre attachement aux valeurs de notre Etat de droit et à rappeler que le Parti socialiste bruxellois s'est penché sur ce problème et en a dégagé une série de mesures concrètes, détaillée dans une résolution visant à améliorer les relations entre citoyens et forces de l'ordre et réciproquement, à l'initiative, notamment, de Mme Laanan. Cette résolution a été adoptée par le parlement régional bruxellois en décembre 2020.

Comment rétablir la confiance entre les Bruxellois et la police, après l'affaire Chovanec, Adil, la répression des manifestations ? Depuis plusieurs années, les relations entre la police et les citoyens se dégradent. Un rapport de l'ONU relevait d'ailleurs les carences de la Belgique à cet égard et, notamment en matière de profilage ethnique.

Selon une étude récente, menée par le Conseil de la jeunesse de la Commission communautaire flamande, auprès de 2.000 Bruxellois et Bruxelloises, âgés de 15 à 30 ans, 78 % d'entre eux ne se sentent pas en sécurité au contact de la police, soit 4 jeunes sur 5. Quelque 43 % des personnes interrogées ont peur de la police, tandis que 16 % à peine associent police et sécurité. Enfin, 73 % des sondés affirment que le profilage ethnique joue un rôle dans les contrôles policiers. Preuve s'il en est que les relations difficiles entre jeunes et police dépassent largement les frontières de notre commune et constituent un vrai problème de société que nous devons prendre collectivement à bras-le-corps.

Les jeunes bruxellois interrogés veulent que leurs relations avec la police s'améliorent et sont prêts à y travailler. La police, également. Le 5 octobre dernier, le chef de corps de la zone Midi, Jurgen De Landsheer, se réjouissait de la mise en place d'un projet soutenu à hauteur de 100.000 euros par la Commission communautaire flamande. Pour lui, cette initiative témoigne de la volonté d'établir un partenariat constructif et illustre parfaitement ce que nous visons dans notre zone de police : le respect, la transparence et le changement.

Cette volonté d'apaisement est aussi présente à Saint-Gilles. Le bourgmestre et l'échevin de la Prévention ont évoqué les initiatives et projets en cours.

Dans votre interpellation, vous nous invitez à investir dans des politiques sociales durables, dans l'aide à la jeunesse et les soins de santé plutôt que de miser sur la répression. Vous faites état d'un système dysfonctionnel et discriminant. Permettez-moi de m'inscrire en faux contre une telle affirmation.

Notre commune et notre CPAS déploient, depuis plusieurs décennies, une politique sociale résolument volontariste, en matière d'emploi, de formation, de cohésion sociale, d'aide à la jeunesse, de revitalisation urbaine, d'accès de tous et toutes à la culture.

Les dispositifs sont nombreux et les moyens importants. La saturation de certains services sociaux est réelle et les ressources limitées mais notre commune s'accorde avec le secteur associatif pour mutualiser les moyens disponibles.

Plusieurs espaces de concertation existent : la coordination des programmes de cohésion sociale ; la coordination de l'action sociale du CPAS ; la plateforme « Jeunesse ». En outre, nous redoublons d'efforts pour chercher des moyens là où ils se trouvent – au gouvernement fédéral, à la Région, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Vlaams Gemeenschap. C'est ainsi que des projets, tels que le Cube, l'Ecam – qui abritera prochainement le pôle « jeunesse » de notre commune –, le point info « jeunesse », la Maison des adolescents, ont vu le jour.

Tout récemment encore, plus de 200.000 euros ont été alloués au CPAS pour venir en aide aux jeunes de 18 à 25 ans afin de leur permettre de faire face à la crise sanitaire.

Nous devons certes faire davantage d'efforts pour mieux informer le public et faciliter l'accès aux services et dispositifs existants.

Nous réaffirmons notre attachement au déploiement d'une politique sociale solidaire et durable qui place le citoyen au centre de toutes nos attentions.

Mme Latifa Elmcabeni : Vous nous dites qu'Uneus n'existe plus. C'est incroyable que cela n'ait pas été annoncé publiquement.

Où sont aujourd'hui les policiers d'Uneus qui posaient problème ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Comme je l'ai dit, nous avons tiré de l'expérience « Uneus » une série d'enseignements. Nous avons constaté que mélanger missions de police de proximité et missions d'enquêtes judiciaires était une erreur. J'en ai fait part au chef de corps. Selon moi, les membres de la brigade d'Uneus auraient dû, dès qu'une affaire prenait un tour judiciaire grave, passer la mission d'investigation et de perquisition au service « recherche et enquête » de la zone, afin que les policiers qui ont des relations avec la population pour des petits problèmes de la vie urbaine ne soient pas ceux qui mènent des enquêtes.

Mme Latifa Elmcabeni : Où sont les policiers d'Uneus ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Ce qui vous intéresse, madame, et je vous comprends, ce sont les suites données aux plaintes. Je vous l'ai dit, on n'a pas les résultats. Il y a des plaintes et des témoignages contradictoires, des images et tout un matériel qui devraient permettre au Parquet de décider des responsabilités. Ce retard du Parquet à traiter ces affaires m'ennuie beaucoup.

Certains policiers de la brigade sont intégrés à la division territoriale ; d'autres ont changé de division. Mais il n'y a plus de brigade « Uneus » en tant que telle.

Un même modèle a été choisi pour les trois communes – Saint-Gilles, Forest et Anderlecht. Il se compose des effectifs de la division territoriale de la commune.

Mme Latifa Elmcabeni : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication publique pour annoncer la disparition d'Uneus ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : La décision d'évaluer ce projet-pilote laissait supposer qu'il y aurait un tournant dans l'organisation du travail policier à Saint-Gilles.

Nous travaillons aujourd'hui sur la base de trois divisions territoriales.